

FERMETURE DES CENTRALES À CHARBON D'ICI 2022

Enjeux et projets de territoire

Dossier de presse | Janvier 2020



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

SOMMAIRE

1^{RE} PARTIE

Sortir du charbon : une étape indispensable pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Pourquoi fermer les centrales à charbon ?

Infographie

Calendrier de fermeture

2^E PARTIE

Le Havre, Cordemais, Saint-Avold, Gardanne : des projets de territoire pour accompagner les fermetures

Au Havre (Seine-Maritime) : implanter de nouvelles filières de production plus responsables

À Cordemais (Loire-Atlantique) : miser sur le développement de l'activité portuaire

À Saint-Avold (Moselle) : la réindustrialisation dynamisée par la transition écologique

Territoire de Gardanne-Meyreuil (Bouches-du-Rhône) : un territoire à énergie positive

L'accompagnement des salariés concernés : une priorité



01

SORTIR DU CHARBON : UNE ÉTAPE INDISPENSABLE POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE D'ICI 2050

La mise à l'arrêt des dernières centrales à charbon de France est une promesse de campagne d'Emmanuel Macron, annoncée publiquement dès 2017. Réaffirmée en novembre 2018, inscrite dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2019-2023 et confirmée par la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019, elle s'inscrit également dans l'objectif plus large d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Il s'agit en réalité d'une avancée majeure, car si les 4 dernières centrales à charbon de France **fournissent aujourd'hui moins de 1,2 % de la production nationale d'électricité**, elles génèrent environ 10 millions de tonnes de CO₂, soit **plus du quart des émissions de gaz à effet de serre du secteur électrique**. Le charbon est d'ailleurs la principale source d'émissions de CO₂ sur la planète.

Avertissement

Ce document mentionne la « fermeture » des centrales, mais il s'agit en réalité d'une simplification de langage. Le ministère ne remet pas en cause par cette présentation les deux tranches de production d'électricité à partir de gaz à Saint-Avold ni de biomasse à Gardanne.

POURQUOI FERMER LES CENTRALES À CHARBON ?

4

centrales à charbon en France métropolitaine

1,2 %

de la consommation nationale d'électricité... mais près de

30 %

des émissions de gaz à effet de serre du secteur électrique

La fermeture des centrales contribue aux objectifs climatiques du Gouvernement

Dans le prolongement de l'Accord de Paris et en vertu de son Plan climat adopté en juillet 2017, la France s'est engagée à limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, voire de 1,5 °C. Pour parvenir à cet objectif, il est impératif de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour qu'elles deviennent inférieures ou égales aux quantités de gaz absorbées par les écosystèmes anthropiques (c'est-à-dire les milieux naturels gérés par l'être humain) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone) : c'est le principe de la **neutralité carbone**.

La France est, avec la Suède et le Costa Rica, parmi les premiers pays du monde à s'être fixé un objectif zéro carbone à l'horizon 2050. Cet objectif a été décliné dans la Stratégie nationale bas-carbone de 2018 et inscrit dans la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019. Il sert de cap aux politiques de transition écologique menées par le Gouvernement et le ministère de la Transition écologique et solidaire.

La fermeture des centrales s'inscrit dans une nouvelle dynamique de nos politiques énergétiques

Les grands objectifs de la politique énergétique de la France sont de :

- **diversifier le mix électrique en développant la part des énergies renouvelables (ENR)**. La loi prévoit ainsi de porter leur part dans la production électrique à 40 % en 2030 ;
- réduire significativement la production d'électricité d'origine fossile. Dans cette optique, les dernières centrales de production d'électricité à partir de fioul ont déjà fermé en 2018. **Celles à base de charbon seront arrêtées d'ici 2022.**



Pourquoi fermer les centrales à charbon ?

Aujourd'hui, 4 centrales à charbon sont encore en activité en France métropolitaine :

Le Havre (Seine-Maritime)

- 600 MW
- Exploitant : EDF
- 160 salariés et 120 emplois indirects
- Arrêt d'ici avril 2021



Saint-Avold (Moselle)

- 600 MW
- Exploitant : GazelEnergie
- 95 salariés et 85 emplois indirects
- Arrêt d'ici 2022

Cordemais (Loire-Atlantique)

- 1200 MW au total
- Exploitant : EDF
- 355 salariés et 390 emplois indirects
- Arrêt du fonctionnement actuel en 2022

Gardanne (Bouches-du-Rhône)

- 600 MW
- Exploitant : GazelEnergie
- 95 salariés et 125 emplois indirects
- Arrêt d'ici 2022



En France, la production d'électricité par le charbon représente :

- moins de **1,2 % de la consommation** nationale d'électricité
- mais environ **30 % des émissions de gaz à effet** de serre du secteur électrique



La France s'y est engagée pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 :

- Promesse de campagne d'Emmanuel Macron en 2017
- Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2019-2023
- Loi Énergie Climat du 8 novembre 2019



L'arrêt des centrales à charbon sera effectif en 2022 dans le cadre prévu par la loi Énergie Climat



Il permettra une diminution de près de **10 millions de tonnes de CO₂**, soit l'équivalent des rejets de **4 millions de véhicules individuels en circulation** par an



Calendrier de fermeture des centrales à charbon

2019



8 novembre

Loi Énergie Climat

2020



mai 2020

Publication d'une ordonnance précisant le dispositif d'accompagnement des salariés (formation, sécurisation financière, reclassement...)

2021



avril 2021

Fermeture de la tranche à charbon du Havre

2022



2022

Date limite de fermeture des tranches à charbon de Saint-Avold et de Gardanne



02

LE HAVRE, CORDEMAIS, SAINT- AVOLD, GARDANNE : DES PROJETS DE TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LES FERMETURES

Afin d'accompagner la reconversion des territoires touchés par la mise à l'arrêt des centrales à charbon et la perte d'emplois locaux, le Gouvernement a initié la réalisation de **quatre projets de territoire dès le début de l'année 2019**. Un délégué interministériel a également été nommé, en février 2019, pour suivre leur rédaction et leur concrétisation, en lien avec les représentants de l'État dans les territoires.

« Ces projets de territoire sont le signe que la transition écologique peut être créatrice d'emplois. »

Emmanuelle Wargon

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, a salué le travail réalisé par l'ensemble des partenaires publics et privés, ainsi que la volonté des territoires de s'engager vers un avenir durable :

« Ces projets de territoire sont le signe que la transition écologique peut être créatrice d'emplois, même lorsqu'elle concourt à la fermeture de certains sites industriels. Ils sont le témoin d'un engagement conjoint de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises à créer de l'activité durable et verte pour ces territoires. »

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire



Manuel Bouquet/Terra

Ces projets de territoire illustrent ainsi la volonté commune de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs associatifs, économiques et syndicaux de transformer l'arrêt des quatre dernières centrales à charbon en opportunités concrètes d'accélérer la transition écologique des territoires concernés. Ils sont également **des supports à la création d'emplois, destinés à succéder aux emplois détruits par la mise à l'arrêt des centrales.**

AU HAVRE (SEINE-MARITIME) : IMPLANTER DE NOUVELLES FILIÈRES DE PRODUCTION PLUS RESPONSABLES

Contexte

Au Havre, l'activité économique et industrielle est **concentrée autour du port**. C'est la zone portuaire, sur laquelle se trouve la centrale, qui fait du Havre une ville ouverte sur le monde.



Vue sur le grand port maritime
du Havre
Vincent Rustuel

Le pacte territorial de transition écologique et industrielle du Havre repose sur une ambition forte : **devenir un territoire de référence en matière d'économie verte et de transition industrielle, reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrices d'emploi et de valeur ajoutée**. Son élaboration a mobilisé tous les partenaires : l'État et ses opérateurs (notamment Ademe et Banque des territoires), la communauté urbaine Le Havre Seine métropole, le grand port maritime du Havre, la région Normandie, le département de la Seine-Maritime, les acteurs économiques (EDF, CCI, Synerzip, etc.) et la société civile.

Ces quinze dernières années, Le Havre a vu l'émergence d'une grande quantité de projets, que ce soit d'un point de vue patrimonial et culturel (obtention des labels Patrimoine mondial de l'Unesco et Pays d'art et d'histoire), à travers des infrastructures modernes de service public comme des réseaux de chaleur industriel et urbain ou des projets touristiques (engagement du processus d'obtention du label Opération Grand Site pour Étretat-Côte d'Albâtre). Le territoire est également engagé dans plusieurs programmes de redynamisation comme Territoires d'innovation - grande ambition (Programme d'investissements d'avenir) et Territoires d'industrie.

Au Havre, l'arrêt définitif d'exploitation de la centrale à charbon a été prévu par EDF **pour le 1^{er} avril 2021**.

58

ACTIONS

82

ENTREPRISES
MOBILISÉES

PLUS DE

1 000

EMPLOIS CRÉÉS

420

MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENT

Perspectives pour le territoire

- **Création d'un parc éolien offshore et structuration d'une filière éolienne locale. L'actuelle zone industrialo-portuaire accueillera notamment une méga-usine d'assemblage de nacelles et de fabrication de pales.**
- Développement des activités de déconstruction et démantèlement d'équipements, avec les projets de gestion entre autre de la fin de vie des trains, métros, bateaux.
- Transformation des paysages : restauration et valorisation des espaces naturels littoraux et estuariens, (création de circuits touristiques, sensibilisation des citoyens...).



Projet de parc éolien en mer
Vincent Rustuel



Usine d'assemblage de nacelles et fabrication de pales
d'éoliennes
Siemens Gamesa

À CORDEMAIS (LOIRE-ATLANTIQUE) : MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ PORTUAIRE

Contexte

La centrale à charbon de Cordemais est située au cœur de l'estuaire de la Loire et d'un écosystème industrialo-portuaire large, dont elle constitue un maillon important. Sa fermeture soulève plusieurs défis : au-delà des salariés et sous-traitants qui en assurent le bon fonctionnement et la maintenance, la centrale de Cordemais est également génératrice d'activités auprès des opérateurs portuaires et de ressources financières significatives pour le territoire.

Le **pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire** s'inscrit dans le Contrat d'avenir des Pays de la Loire signé en février 2019. Le Gouvernement a associé l'ensemble des acteurs du territoire – services locaux et opérateurs de l'État (Ademe et Banque des territoires), collectivités locales (Ville de Cordemais, Nantes métropole, communauté d'agglomération de la Région nazairienne et de l'Estuaire, communauté de communes Estuaire et Sillon, région Pays de la Loire, département de la Loire-Atlantique), grand port maritime, représentants des entreprises, syndicats et associations de protection de l'environnement – à l'élaboration de ce pacte.

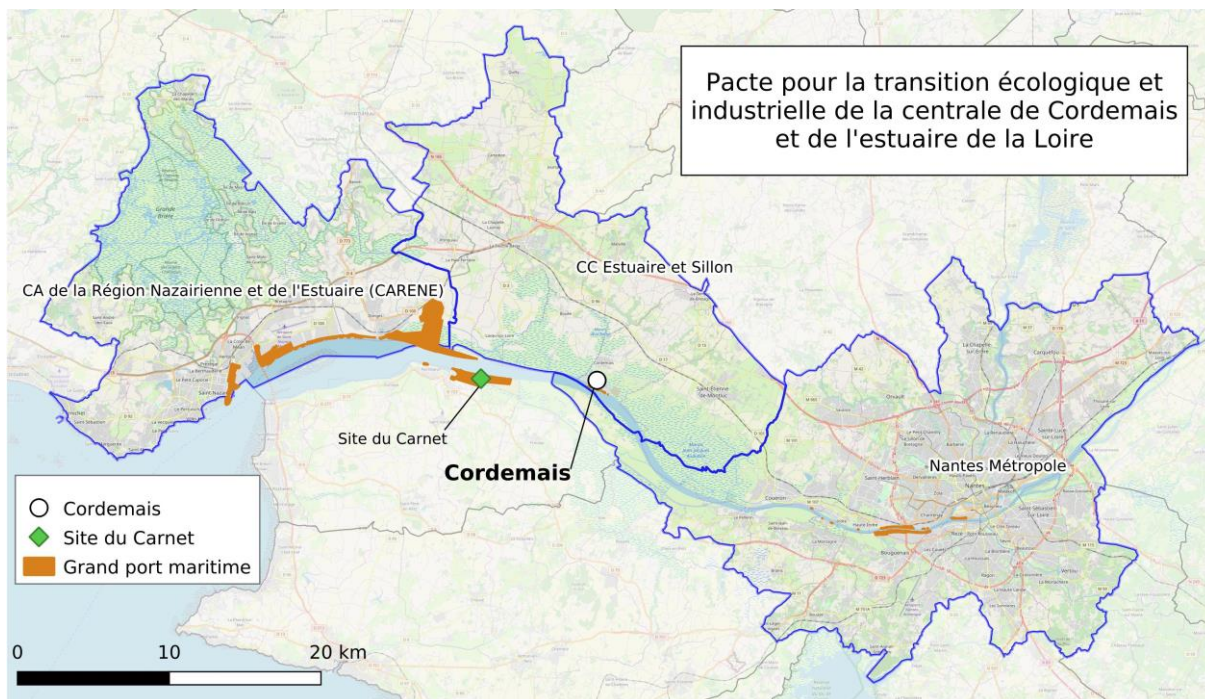
Le pacte affirme une volonté commune de faire de l'estuaire de la Loire un territoire d'excellence pour la transition énergétique et écologique, ancrée sur trois piliers :

- le développement du grand port maritime Nantes – Saint Nazaire ;
- l'innovation et l'amplification des dynamiques de transition énergétique et écologique déjà à l'œuvre sur le territoire ;
- l'amélioration des mobilités.

La centrale de Cordemais est, en l'état, indispensable au maintien du niveau de sécurité d'approvisionnement actuel. En tout état de cause, le respect de la sécurité d'approvisionnement est compatible avec le cadre sur la fermeture des centrales charbon posé par la loi énergie climat (cf. bilan prévisionnel 2019 de RTE).

275

MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENT



Préfecture de Loire-Atlantique

Perspectives pour le territoire

Autour du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, il s'agit de développer de nouveaux trafics afin de compenser les pertes induites par la mise à l'arrêt de la centrale de Cordemais et, au-delà, de renforcer l'offre foncière du port et sa transition écologique.

→ **Aménagement de la zone du Carnet (290 ha d'espaces)** : potentiel de création de 1 200 emplois directs et 1 000 emplois induits grâce à l'implantation de **nouvelles activités tournées vers les énergies vertes et les écotechnologies**.

→ **Aménagement et commercialisation de la zone portuaire** : développement d'une chaîne logistique frigorifique, création d'une unité de réception des matières premières pour l'alimentation du bétail, essentielle pour l'économie de l'élevage de la région, stockage de céréales, création d'une plateforme de stockage et d'expédition de matières premières pour matériaux de construction...

→ **Installation d'un parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire : avec l'implantation de 80 éoliennes près du banc de Guérande, il pourrait être mis en service dès 2022**. D'une puissance totale de 480 MW, il produira 1 730 GWh par an et couvrira ainsi 20 % de la consommation électrique de la Loire-Atlantique. Il sera complété à horizon 2023 par celui des Deux Îles (entre Yeu et Noirmoutier, 62 éoliennes, 496 MW de puissance installée).

À SAINT-AVOLD (MOSELLE) : LA RÉINDUSTRIALISATION DYNAMISÉE PAR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Contexte



Centrale Émile-Huchet
France 3 Lorraine

Très impacté par l'arrêt des dernières activités minières, ce territoire de Moselle possède néanmoins d'indéniables atouts sur lesquels s'appuyer en vue de sa réindustrialisation : une **situation géographique transfrontalière** ouverte sur l'Europe, des **infrastructures de transport** performantes, une disponibilité foncière pour accueillir de nouveaux projets ainsi qu'une **culture industrielle** et **locale artisanale** historiques. Par ailleurs, le territoire est déjà engagé dans de multiples dispositifs de redynamisation : Territoire d'industrie pour la Moselle Est, dispositif Zéro chômeur de longue durée, Action cœur de ville, contrat de ruralité...

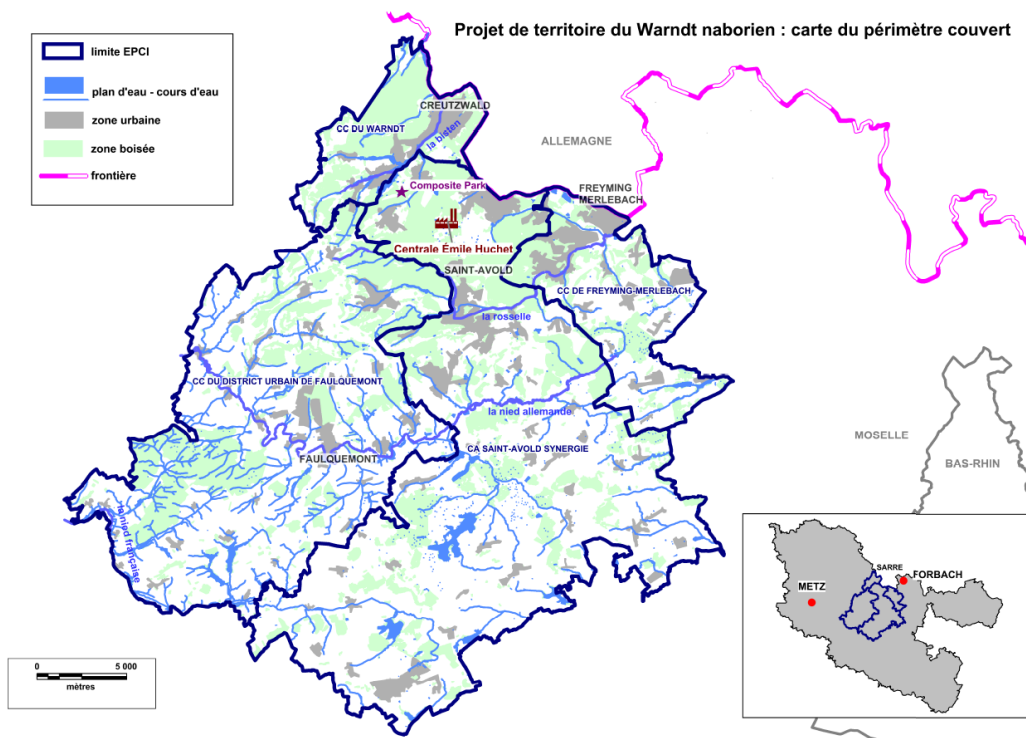
Les partenaires impliqués dans le projet de territoire du Warndt Naborien sont nombreux : communauté d'agglomération Saint-Avold synergie, communauté de communes de Freyding-Merlebach, communauté de communes du Warndt, communauté de communes du District urbain de Faulquemont, région Grand Est, département de Moselle, Gazel Energie, Moselle attractivité, Chemesis, Banque des territoires...



Forêt du Warndt
Communauté de communes du Warndt

250

MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENT



Sous-préfecture de Moselle

Perspectives pour le territoire

Autour de l'actuelle centrale Émile-Huchet de Saint-Avold, il s'agit d'enclencher la relance économique et industrielle du territoire avec de nombreux projets, notamment :

- une meilleure maîtrise de la consommation du foncier, avec la **réhabilitation des friches industrielles et urbaines** ;
- un projet de création d'une chaufferie valorisant des déchets non recyclables (combustibles solides de récupération) ;
- la mise en place d'une filière d'agro-combustibles ;
- **le soutien aux projets de recherche et de développement (R&D)** dans le développement de technologies non-délocalisables ;
- l'élaboration d'un **schéma territorial de mobilité et de transport** des salariés, des habitants et des biens qui s'appuie sur des modes de déplacement respectueux de l'environnement (ferroviaire, transports collectifs, mobilité douce...).

Le projet de territoire prévoit également des actions visant à améliorer le cadre de vie et la santé des habitants et à développer l'attractivité de ce territoire transfrontalier.

TERRITOIRE DE GARDANNE-MEYREUIL (BOUCHES-DU-RHÔNE) : UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Contexte

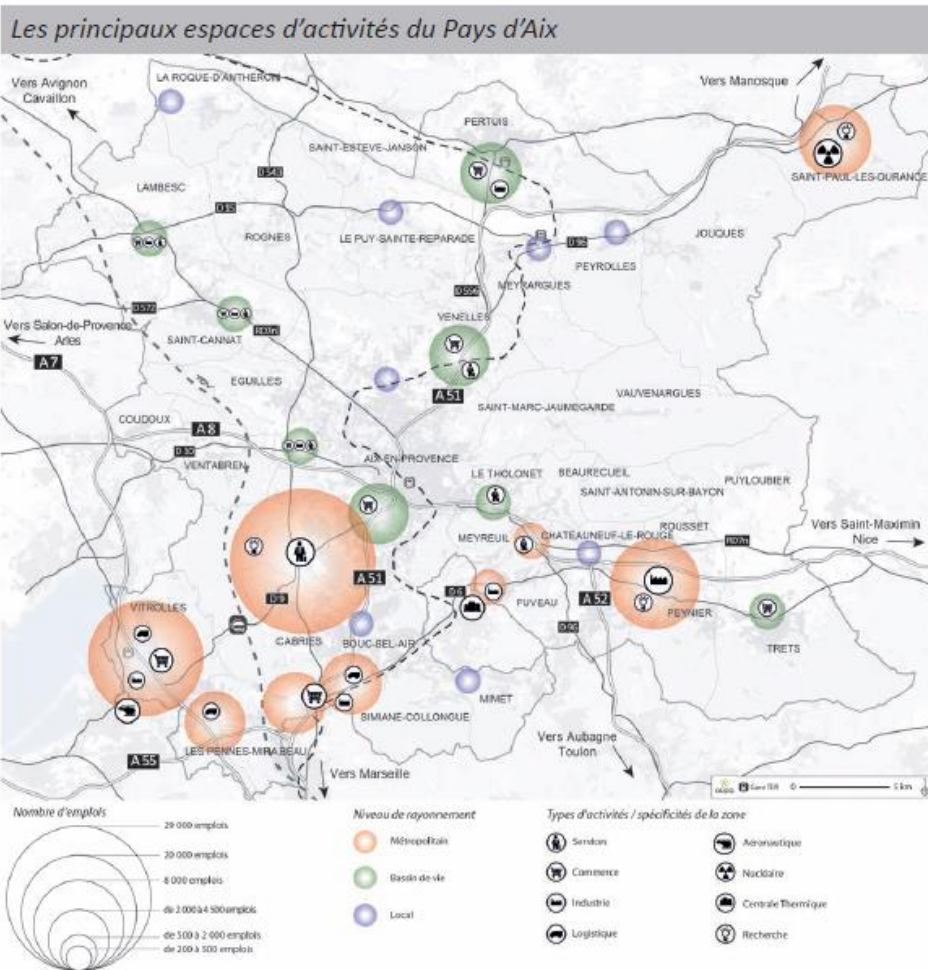
La centrale de Provence, située sur les communes de Gardanne et Meyreuil, s'inscrit dans un ancien bassin minier, au cœur de la métropole Aix-Marseille-Provence.

Les travaux d'élaboration du projet de territoire n'ont pas avancé au même rythme que sur les trois autres territoires, compte tenu de la situation spécifique de la centrale. **Une stratégie est toutefois en cours d'élaboration**, construite avec les maires des deux communes, la métropole, le département et la région. L'État est également fortement mobilisé avec ses opérateurs (Ademe, Banque des territoires).

Les travaux sont également en cours avec les différentes parties prenantes de la place portuaire (grand port, manutentionnaires, représentants des salariés) afin de **développer de nouveaux projets économiques** de nature à compenser la perte de trafic liée au charbon et à renforcer l'attractivité du grand port.



Centrale à charbon de Gardanne
Laurent Mignaux/Terra



Sous-préfecture des Bouches-du-Rhône

Perspectives pour le territoire

En complément des projets portuaires, les travaux sont engagés sur deux grandes filières, en particulier sur le territoire de proximité de Gardanne et Meyreuil :

- ➔ bois et économie circulaire ;
- ➔ énergie et mobilité décarbonée.

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ET DES SALARIÉS CONCERNÉS : UNE PRIORITÉ

Le Gouvernement a fait inscrire dans la loi de finances pour 2020 la somme de 40 millions d'euros de crédits dédiés au soutien des projets de territoire, en plus de la mobilisation des crédits de droit commun de l'État et des opérateurs (Ademe, Banque des territoires, Cerema, agences de l'eau), afin de soutenir le développement de ces projets économiques et de transition écologique locaux.

Par ailleurs, la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoit des mesures spécifiques et volontaristes d'accompagnement **des salariés des centrales et des places portuaires concernés par l'arrêt du trafic charbon des centrales** :

- des mesures de **sécurisation financière**, complémentaires à celles prévues par les employeurs ;
- le développement des compétences et **l'accès à la formation**, pour permettre aux salariés de bénéficier d'actions d'adaptation ou de reconversion en fonction de leurs besoins ;
- la mise en œuvre d'une **cellule d'accompagnement** individuel des salariés.

Ces dispositifs seront pris en charge conjointement par l'État et les employeurs.

Les sous-traitants opérant sur les sites des centrales seront accompagnés pour développer leur activité vers d'autres donneurs d'ordre et des **cellules de reclassement par anticipation** seront mises en place afin que chacun puisse, dans la mesure du possible, retrouver un emploi durable sur le bassin d'emploi concerné.

Le dispositif national sera précisé par une ordonnance en mai 2020. Des financements dédiés seront prévus pour les mesures d'accompagnement.

Les acteurs des branches professionnelles sont d'ores et déjà mobilisés au niveau national et par bassin d'emploi et la concertation est engagée avec chacune des parties prenantes, y compris les fédérations représentatives des salariés.



Contact presse

Pierre Nguyen Ba

pierre.nguyen-ba@developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE